

DECLARATION DE PIERRE MAUROY

Vendredi 6 Novembre 1987

Comme vous le savez, Charles HERNU aurait dû être aujourd'hui avec nous. Je vous prie de bien vouloir l'excuser. Ai-je besoin d'expliquer qu'à l'heure actuelle il se trouve mobilisé, hélas, par une situation politique dont je voudrais dire deux mots.

La confusion complaisamment entretenue brouille les cartes, dans le but évident non seulement de compromettre le parti socialiste, mais surtout d'atteindre le Président de la République.

Comme ancien Premier ministre, je voudrais effectuer une mise au point sur trois plans :

1 - Sur la politique de la France à l'égard
du conflit entre l'Iran et l'Irak.

Ce conflit a éclaté en 1980, c'est-à-dire avant que nous ne prenions en charge les responsabilités de l'Etat. La politique d'embargo avait été décidée le 21 mai 1980. Elle concernait d'ailleurs d'autres pays européens. Un fait pourtant échappé à beaucoup. L'embargo a été levé en France le 21 janvier 1981 par le Gouvernement de l'époque. Il n'a pas été rétabli depuis. Et pourtant de notre propre initiative, nous avons appliqué à l'égard de l'Iran et en matière d'armes une stricte politique du refus.

Dans ce conflit la position de la France est simple au niveau des principes, mais complexe dans l'application. Pour ce qui est des principes, nous n'avons pas d'ennemis mais, nous n'acceptons pas que l'Irak puisse être battue. Il en va en effet de l'équilibre d'ensemble du Proche et du Moyen-Orient. La mise en oeuvre de cette politique s'est trouvée compliquée par le fait que les deux belligérants se sont installés dans une guerre d'usure, coûteuse en vies humaines comme en destructions matérielles.

Je peux vous dire en confidence que, lors de mes nombreux entretiens avec le Président de la République sur ce sujet, jamais nous n'avons envisagé de remettre en cause cette politique du refus. Mais que tout notre problème était d'apprécier la juste mesure de l'aide qui convenait à apporter à l'Irak.

Cette politique délicate a été poursuivie par Laurent FABIOUS dans ce contexte encore plus difficile. En effet, la France se trouvait en plus confrontée au dramatique problème des otages du Liban. Jamais nous n'avons modifié le cap.

- Ma seconde mise au point concerne ce que l'on appelle "l'Affaire Luchaire".

Je rappelle que si il y a eu trafic, c'est parce qu'une politique du refus avait été définie et appliquée par mon gouvernement, sinon les exportations à destination de l'Iran n'auraient pas posé de problème.

Comme tout le monde, pour apprécier le dossier, je ne peux me référer qu'à un rapport administratif qui n'est qu'un exposé de déclarations sans confrontation ni véritable enquête.

L'existence d'un trafic, au profit de l'Iran aurait été signalé à la fin du mois de mai 1984. Je peux simplement dire qu'au milieu des dizaines de messages qui sont quotidiennement passés au Président de la République et au Premier ministre, il me paraît tout à fait naturel qu'informé d'un trafic, le Chef de l'Etat ait demandé que le ministre de la défense en soit saisi, lui qui est le supérieur hiérarchique de la D.G.S.E. Je ne vois pas quelle autre réaction aurait pu être celle du Président.

D'ailleurs, j'observe que si cette affaire existe, c'est parce qu'après la levée de l'embargo, les socialistes ont appliqué à l'égard de l'Iran la politique du refus et engagé, dès lors qu'ils ont eu connaissance d'un cas de non application de leurs instructions, les procédures d'enquête nécessaires.

Cela signifie qu'il y a eu un dérèglement et des manquements personnels à l'application de la politique gouvernementale à un échelon que j'ignore. Il est donc normal qu'une enquête ait été ouverte. Elle l'a été par le ministre Paul QUILES. Et d'ailleurs les modalités de notre politique du refus ont été rappelées par le gouvernement de Laurent FABIOUS, puisque j'avais quitté mes fonctions en juillet 1984.

Ce qui importe c'est la continuité d'une seule et même politique pendant cinq ans sous l'autorité du Président de la République.

Il est souhaitable que l'enquête soit aujourd'hui menée à bien et que les sanctions éventuelles soient prises.

J'aurais apprécié que le ministre de la Défense dans sa déclaration à l'Assemblée Nationale, puisse nous apporter les informations complètes pour éclairer ce dossier -

- Troisièmement, j'entends que certains osent parler au sujet de ces dérèglements d'affaire d'Etat.

Je voudrais dire qu'il y aurait affaire d'Etat si le gouvernement socialiste avait cherché à dissimuler les manquements qui ont pu se produire. Tel n'a pas été le cas, puisque c'est au contraire à son initiative que les procédures ont été engagées.

J'ai entendu le porte-parole du gouvernement dire qu'il y avait "affaire" et "affaire". Il a raison. Des affaires, la France en a malheureusement connues beaucoup dans les phases de préparation des élections présidentielles, surtout quand le scrutin vient à son échéance normale.

Je veux dire plus précisément à M. JUPPE que, s'il peut exister des affaires d'Etat, il existe aussi un sens de l'Etat. Je veux lui dire qu'un ministre de la République n'a pas le droit d'y manquer. Or, il y a manque lorsque, pour des raisons de lutte partisane, il met artificiellement en cause le Président de la République.

Les Français jugeront dans quelques mois qui honore sa fonction et qui l'utilise de manière partisane en n'hésitant pas à dégrader ainsi les règles de notre démocratie.